

**COMPT E RENDU**

(Président : M. Pacaud ; OS : Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP.)

**Une CAPN sans surprises, sans réponses, sans saveur...**

Cette CAPN était la première de l'année 2016. Depuis la dernière, qui s'est tenue le 24 septembre 2015, des événements dramatiques se sont produits et dans de nombreuses directions, les agents techniques ont été mis à contribution, notamment en matière de sécurité à l'accueil des sites recevant du public. Ce fut le cas sur Paris et l'Ile-de-France, certes, mais pas seulement. C'est par une forte mobilisation et par un sens aigu du service public que les agents techniques ont contribué à ce que la sécurité du public et des agents soit assurée, et ce en plus de leurs tâches habituelles. Pourtant, aucun moyen supplémentaire, aucune vague de recrutement de gardien concierge ou veilleur de nuit à l'horizon. Bien au contraire, la tendance est à la suppression d'emploi, à la banalisation des tâches, à l'installation de caméras. Du tsunami dévastateur plus que de la vague d'embauche...

**====compte rendu====**

L'ordre du jour prévoyait entre autres la titularisation d'agents « PACTE ». Occasion à nouveau pour Solidaires Finances Publiques de rappeler sa position contre ce mode de recrutement. Rappelons le, ces agents ne peuvent bénéficier d'aucune aide de représentants syndicaux avant leur titularisation. Par ailleurs, les tâches qui leurs sont confiées sont souvent mal encadrées voire non conformes aux règles établies dans les fiches métiers des agents techniques des finances publiques. Ces problématiques existent dès la parution des fiches de recrutement. Cette année encore, nous avons pu constater (et dénoncer) de nombreuses dérives. Par exemple, se dégage une nouvelle tendance: la volonté (officieuse) de créer des « ALD département ». Les agents techniques seraient susceptibles de se déplacer sur tous les sites de la direction. Émergent également des exigences de diplômes dans des métiers tels que la plomberie ou l'électricité (CAP, BEP...), alors qu'aucun niveau de diplôme n'est exigé pour un recrutement d'agent technique. Plus généralement, nous ne voyons rien de bien réjouissant pour l'ensemble des métiers techniques, y compris pour les titulaires : Suppressions de postes d'assistants géomètres au gré des restructurations (quid de la prime associée et des agents dont le poste est supprimé ?), tâches administratives données à des agents techniques (pour palier les suppressions d'emploi d'agents administratifs), non remplacement des gardiens-concierges (si ce n'est par des caméras et des alarmes). Et ce, non plus seulement à leur départ (retraite, mutation), mais, un comble, parfois même **lors de leurs congés ou absences** ! (quid de la sécurité assurée par la présence humaine?). En pleine période où la sécurité est au cœur même du bon fonctionnement de la

République, on marche sur la tête ! Pourtant, les fiches métiers obligent les directions à remplacer les gardiens en leur absence... Ce ne sont que les exemples les plus symptomatiques de la période.

Justement, au sujet de ces doctrines et de leur « mise à jour » débutée il y a bien plus d'un an, Solidaires Finances Publiques a rappelé avoir émis au mois de décembre des propositions de rajout et de corrections à effectuer sur la dernière mouture « avant parution » des fiches métiers. Nous attendons toujours une réponse et espérons que nos arguments seront pris en compte. Déjà « sur le point de sortir » au printemps, « imminentes » cet été, et « quasi émergentes » à l'automne (mais pas encore tout à fait prêtes à ce jour), l'administration a eu du mal à trouver cette saison un nouveau synonyme pour cacher un nouveau délai de « réflexion » (ou stagnation ?). En tous cas le président de la CAPN n'a pas pu nous donner une date précise de parution de ces doctrines d'emploi remaniées. Pourtant, cette mise à jour est d'autant plus importante qu'elle inclura 2 fiches métiers concernant les agents d'entretien et les agents de restauration. Ce sont les nouveaux métiers concernés, parmi d'autres, par la vaguelette (on ne peut véritablement pas parler de vague) de titularisations en application de la loi Sauvadet. Pour mémoire l'esprit annoncé de cette dernière visait à sortir de la précarité les agents sous contrat dans notre administration. Mais au final, trop peu d'agents entraient dans le cadre trop strict des critères exigés. Une de ces rares agentes a été titularisée à l'occasion de cette CAPN. Les plus démunis d'entre eux, qui n'effectuent pas un nombre d'heures hebdomadaires suffisant notamment, ont été de fait exclus du dispositif. L'administration nous a informés d'une nouvelle vague(-lette) à venir, encore plus faible que la première. En effet, les critères de sélection n'ont pas évolué. On parle donc de seulement 1 ou 2 agents. On attend toujours la vague annoncée, on est bien loin du chef d'oeuvre d'Hokusai !

Au final ont été titularisés : une agente technique stagiaire dans le cadre de la loi Sauvadet au grade d' AT2, 26 agents « PACTE » (3 au grade d' AT2, 23 au grade d'AT1) 16 agents recrutés « sans concours » AT2. Enfin, un agent technique détaché auprès de notre administration depuis 2013 a été intégré à la DGFIP. Au total 44 agents. Pour combien de suppressions ?